

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



Le Président

Moroni, le **23 NOV 2023**

DECRET N° 23- 119 /PR

Portant nomination d’Auditeurs de Justice.

LE PRESIDENT DE L’UNION,

- VU la Constitution de l’Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la Loi N°05-018/AU du 31 décembre 2005, portant statut de la magistrature promulguée par le décret N°06-168/PR du 07 septembre 2006 ;
- VU la Loi N°20-020/AU du 12 décembre 2020, relative à l’Organisation Judiciaire en Union des Comores, promulguée par le décret N°20-164/PR du 28 décembre 2020 ;
- VU le Décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l’Union des Comores, modifié par le décret N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et 16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement de l’Union des Comores modifié par le décret N°23-078/PR du 11 août 2023 ;
- VU l’Arrêté N°23-007/MJAIFPDHTAP/CAB du 28 juillet 2023, portant résultats définitifs des candidats admis au concours de recrutement des auditeurs de justice ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les candidats admis au Concours de recrutement d’Auditeurs de Justice, organisé le 21 juillet 2023 par le Ministère de la Justice, des Affaires Islamiques, et de la Fonction Publique, chargé des Droits de l’Homme, de la Transparence et des Administrations Publiques, dont les noms suivent, sont nommés Auditeurs de Justice :

- 1- Mme LAINGONIAINA SAMBATRA MAMIRINOSY, née le 30 mars 1989 à Ambohimanarivo Madagascar
- 2- M. MLAMALI ABDOURAZAKOU, né le 19 mai 1991 à Foumbouni, Grande Comore
- 3- Mme CHAYMA BOURHANE, née le 16 septembre 1990 à Tsidjé, Grande Comore



- 4- M. AYMAN HACHIM, né le 11 juin 1994 à Hombo, Anjouan
- 5- Mlle ROUOINYIDA OUSSENE, née le 27 juillet 1998 à Hombo, Anjouan
- 6- M. AMIR EDDINE MOHAMED NAYEF, né le 05 mai 1989 à Moroni, Grande Comore
- 7- M. MOHAMED ALI, né le 04 août 1990 à Ndroudé Mboinkou, Grande Comore
- 8- M. AHAMADA DJAFAR, né le 30 septembre 1987 à Koimbani Oichili, Grande Comore
- 9- Mlle MOHAMED ZAHARIRI, née le 07 novembre 2000 à Moroni, Grande Comore
- 10- M. NAFOUNDINE BOUNOU ABASSE, né le 15 octobre 1995 à Wanani, Mohéli
- 11- Mlle LAIKA MOHAMED MALIK, née le 1er août 1998 à Salamani, Mohéli
- 12- M. KHARIM MAOUDJOUDI BEN ABDALLAH, né le 17 mars 1996 à Mdjimbia, Mohéli
- 13- M. M'BARAKA M'HAMADI, né le 26 janvier 1993 à Tsembéhou, Anjouan
- 14- M. BEN ALI BACAR MADI ALI BACAR, né le 28 octobre 1998 à Moroni, GdeComore
- 15- M. AHMED ALI IBRAHIM, né le 10 avril 1987 à Nkourani Sima, Grande Comore
- 16- Mlle ANDJABOU OUSSENI OMAR, née le 18 septembre 1998 à Ouani, Anjouan
- 17- M. MADI SAID MADI, né le 25 avril 1980 à Hoani, Mohéli
- 18- Mlle SALIMA AHMED MOHAMED, née le 25 novembre 1995 à Chouani, Grande Comore
- 19- M. DJALOUD BEN SOIFOINE, né le 19 décembre 1992 à Miringoni, Mohéli
- 20- M. YOUNOUSSA HASSANI ATHOUMANI, né le 05 avril 1988 à Sambakouni Grande Comore

ARTICLE 2 : Le Ministre chargé de la Justice et de la Fonction Publique et le Ministre chargé des Finances et du Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret, qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AZALI Assoumani